

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

2B (Haute Corse)

REGISTRE DES DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL**De la commune de **PRATO DI GIOVELLINA**

Séance du 11 mai 2026

L'an deux mille vingt six, le lundi 11 mai à 14h30 .

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur José SIMONI, Maire de la commune.

Etaient présents: José SIMONI- Chantal FRATACCI- Pasquin NASICA - Ginette MONTESINO - Patrick TONIAL – Josette GRAZIANI - Pierre NASICA

Madame Chantal FRATACCI a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- en exercice	7
- présents	7
- votants	7
- absents	0
- exclus	0

Date de convocation :

5 mai 2026

Date d'affichage :

11 mai 2026**OBJET**

Durée d'amortissement des biens en nomenclature M57.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la mise en place de la nomenclature budgétaire M57 impose de mettre à jour les délibérations concernant le mode de gestion et la durée des amortissements des immobilisations. La commune de Prato di Giovellina ayant moins de 500 habitants n'est pas dans l'obligation d'avoir un budget annexe au titre de l'article L2221-11 du CGCT.

La commune gère elle-même les services d'eau et d'assainissement au sein du budget principal.

Le Maire propose de reprendre les durées d'amortissement déjà en application.

Le calcul de l'amortissement pour chaque catégorie demeure au Prorata temporis qui commence à la date de mise en service du bien conformément aux règles définies par la nomenclature M57.

Immobilisations incorporelles :

Subvention d'équipements versées :

Réseaux AEP	30 ans
Réseaux d'assainissement	50 ans

Immobilisations corporelles

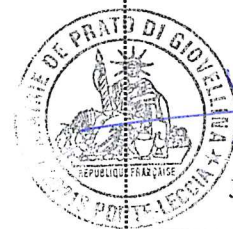
Réseaux d'eau :	30 ans
Réseaux d'assainissement :	50 ans
Autres installations, matériel et outillage technique :	30 ans

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an que dessus.

RESULTAT DU VOTE

Pour :	7
Contre :	0
Absentions :	0

Le Maire



José SIMONI